

Ministry of EducationFinancial Analysis and
Accountability Branch315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8**Ministère de l'Éducation**Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8**2022 : SB21**

Date : Le 6 juillet 2022

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires (conseils isolés)

Expéditeur : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Objet : **Regroupement du Fonds d'échange d'assurance des conseils
scolaires de l'Ontario dans les états financiers des conseils
scolaires**

Le 1^{er} décembre 2021, le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a publié son rapport annuel de 2021. Dans ce rapport intitulé [Examen de l'optimisation des ressources : Rapports financiers des conseils scolaires de l'Ontario \(2021\)](#), le Bureau du vérificateur général a recommandé que le Ministère de l'Éducation regroupe les résultats financiers du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE) dans les états financiers consolidés du gouvernement provincial, conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Canada, au plus tard le 31 mars 2023.

La présente note de service vise à informer les conseils scolaires qu'à la suite de cette recommandation, le ministère procédera donc au regroupement des résultats financiers de l'OSBIE à partir des Comptes publics de 2022-2023 et dans le cadre du processus de rapport annuel à venir. Ce regroupement dans les états financiers de la province sera réalisée par la consolidation des résultats financiers des abonnés actifs de l'OSBIE, y compris ses conseils scolaires de district membres, ses administrations scolaires et tout autre membre de l'OSBIE affilié à des conseils scolaires (par exemple, les consortiums de transport) qui consolideront leur part proportionnelle de l'OSBIE dans leurs états financiers.

Conformément à l'approche de regroupement des fonds générés par les écoles et des résultats financiers des filiales des conseils scolaires, les résultats financiers de l'OSBIE du 1^{er} septembre au 31 août seront utilisés comme indicateur pour l'exercice provincial aux fins du regroupement des Comptes publics. Étant donné que l'OSBIE et les conseils scolaires fonctionnent selon des exercices financiers différents et suivent des normes financières différentes, les abonnés actifs tels que les conseils scolaires de district, les administrations scolaires, et tout autre membre de l'OSBIE affilié à des conseils scolaires sont tenus de convertir leur part proportionnelle des résultats financiers de l'OSBIE obtenus sur la base d'une année scolaire (septembre à août) selon les normes du CCSP et de les consolider dans leurs états financiers. Pour le premier exercice de déclaration, cela implique que les résultats financiers de l'OSBIE du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 seront déclarés dans les états financiers vérifiés de 2021-2022 des conseils scolaires.

Si un conseil scolaire ne déclare pas ces renseignements dans ses états financiers de 2021-2022, le ministère peut exercer sa disposition de retenue en argent comptant en vertu de laquelle le flux de trésorerie régulier du conseil scolaire sera réduit de 50 %. Dès que les renseignements requis seront fournis, le ministère reviendra au processus régulier de paiement mensuel et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusqu'à ce moment précis.

Pour toute question concernant cette note de service, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Adresse courriel
Andrew Yang Gestionnaire	(416) 937-3767	Andrew.Yang@ontario.ca
Elizabeth Sinasac Chef d'équipe	(437) 216-5796	Elizabeth.Sinasac@ontario.ca
Janis Blundell Analyste principale de la gestion et des politiques intérimaire	(437) 216-5653	Janis.Blundell4@ontario.ca o:Janis.Blundell4@ontario.ca

Cordialement,

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c. c. Directions de l'éducation
Vérificateurs externes des conseils scolaires

Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario